

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 29 juin 2012 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Privas (Ardèche) et création corrélative de celle du Teil (Ardèche)

NOR : INTJ1225367A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrête:

Article 1^{er}

La compagnie de gendarmerie départementale de Privas (Ardèche) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2012. Corrélativement celle du Teil (Ardèche) est créée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale du Teil (Ardèche) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 1^o et 4^o et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*
R. LIZUREY

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Privas	PSIG Le Teil BR Privas BT La Voulte-sur-Rhône BT Le Pouzin BT Privas BT Le Teil BT Viviers BT Les Ollières-sur-Evrieux BT Saint-Pierreville BT Bourg-Saint-Andéol	
Le Teil		PSIG Le Teil BR Le Teil BT La Voulte-sur-Rhône BT Le Pouzin BT Privas BT Le Teil BT Viviers BT Les Ollières-sur-Evrieux BT Saint-Pierreville BT Bourg-Saint-Andéol